

GUIDE DE PRISE EN CHARGE FIF-PL

Congrès International de toutes les MÉDIATIONS2025

Angers / 12, 13 et 14 mars 2025

La prise en charge FIF-PL suppose de fournir les éléments suivants :

- Programme de la Formation
- Bulletin d'inscription avec au moins un Atelier pratique choisi par journée de Congrès
- Convention de formation
- Attestation de règlement (basée sur le reçu de paiement fournie par le stagiaire qui prouve son inscription au Congrès)
- Attestation de présence

ATTENTION :

Toute demande préalable de prise en charge doit impérativement être saisie en ligne sur <https://www.fifpl.fr> au plus tard, dans les 10 jours calendaires suivant le 1er jour de formation.

Passé ce délai de 10 jours calendaires, votre demande de prise en charge sera refusée.

N.B. : La prise en charge est variable selon chaque profession concernée, dépend des fonds déjà alloués dans l'année civile en cours au demandeur et suppose que le thème de la Formation ait été retenu par la Commission Professionnelle ad hoc.

Etant précisé que les personnes disposeront d'un délai d'un mois maximum pour demander leur prise en charge après la fin du Congrès : au-delà du 15 avril 2025, le CEMA ne traitera plus aucune demande de prise en charge.

Le Centre d'Enseignement des Modes Amiables
est l'Organisme de formation officiel du Congrès

Le CEMA est certifié

Qualiopi

pour ses **ACTIONS DE FORMATION**

N° du Certificat : QUA007444